



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

Le 07 mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : Mmes Florence PAYS et Muriel DELAGE

Autres personnes présentes : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale et M. Jean-François BARRAUD venu présenter un projet.

Une personne présente dans le public.

Monsieur le Maire explique qu'un administré est venu présenter un projet d'habitat sur la Commune. Il propose d'attendre l'arrivée des retardataires avant d'aborder ce sujet et de commencer par faire un point sur la fermeture d'une classe dans le RPI.

Une réunion entre les commissions scolaires de Luzillat, de Limons et les enseignants des deux écoles s'est tenue lundi 06 mars pour évoquer la décision du rectorat sur la fermeture de classe. La fermeture est maintenant actée. Le choix d'une fermeture dans l'école de Luzillat a été fait afin de garder un équilibre dans les 2 écoles. Il s'agit de parler d'une fermeture dans le RPI et non à Luzillat.

Les effectifs seront similaires aux effectifs d'il y a quatre ans, avant la dernière ouverture de classe.

Un problème risque de se poser dans trois ans si les effectifs actuels n'augmentent pas. Dans ce cas une classe pourrait à nouveau être fermée et cette fois-ci à Limons.

Monsieur le Maire explique qu'afin de palier à ce problème, il a été décidé en accord avec la Commune de Luzillat d'accepter toutes les dérogations demandées et d'accueillir des TPS comme cela se faisait les années précédentes.

Il est aussi proposé de faire une convention avec une commune voisine qui n'a pas d'école et qui voit ses frais de participation aux charges scolaires des communes où ses enfants sont inscrits, impacter énormément sur son budget. Il serait proposé d'accueillir les enfants de cette commune sans demander de participation financière.

Monsieur le Maire précise qu'officiellement la carte scolaire est validée mais qu'il peut toujours y avoir un changement avant le 1^{er} septembre si de nouveaux élèves venaient à s'inscrire sur le RPI.

La question qui se pose maintenant est la répartition des élèves dans les classes.

Si Limons accueille uniquement les maternelles, les effectifs seront trop bas.

Si Luzillat accueille tous les CP les classes seront trop chargées.

Les CP seront donc répartis entre les deux écoles.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 février 2023 :

Le compte-rendu de la réunion du 07 février 2023 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS et Monsieur Bernard GOLFIER à 20h10.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	01/02/2023	Arrêté n° 2023/09 portant permission de voirie à la SEMERAP, pendant les travaux de réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable, rue du Bois, du 02 au 04 février 2023.
Travaux	08/02/2023	Arrêté n° 2023/10 portant permission de voirie à la SEMERAP, pendant les travaux de terrassement de bouches à clé au lieu dit Le Beaudinet, du 13 au 15 février 2023.
Travaux	08/02/2023	Arrêté n° 2023/11 portant permission de voirie à la SEMERAP, pendant les travaux de terrassement de bouches à clé au lieu dit Port de Ris, du 13 au 15 février 2023.
Travaux	08/02/2023	Arrêté n° 2023/12 portant permission de voirie à ENEDIS, pendant les travaux de terrassement de branchement électrique au lieu dit La Goutelle, à compter du 10 février 2023 et pour une durée d'un mois.
Travaux	08/02/2023	Arrêté n° 2023/13 portant permission de voirie à ENEDIS, pendant les travaux de terrassement de branchement électrique au 9 Rue des Fagots, à compter du 10 février 2023 et pour une durée d'un mois.
Associations	13/02/2023	Arrêté n° 2023/14 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association Pétanque Limonoise, le 19 février 2023 à l'occasion d'un repas beef-tripes.
Personnel	13/02/2023	Arrêté n° 2023/15 portant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2023.
Personnel	13/02/2023	Arrêté n° 2023/16 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 31 janvier 2023.
Personnel	13/02/2023	Arrêté n° 2023/17 portant retenue sur salaire pour fait de grève d'un agent le 31 janvier 2023.
Devis	14/02/2023	Signature d'un devis de 579 € TTC de LGS agri pour l'achat d'une motobineuse et d'un devis de 969 € TTC de LGS agri pour l'achat d'une tondeuse.
Travaux	14/02/2023	Arrêté n° 2023/18 portant restriction de la circulation 9 Rue des Fagots pour un branchement électrique par l'entreprise STPS à compter du 02 mars 2023 et pour une durée de 15 jours.
Travaux	14/02/2023	Arrêté n° 2023/19 portant restriction de la circulation au lieu-dit La Goutelle pour un branchement électrique par l'entreprise STPS à compter du 02 mars 2023 et pour une durée de 15 jours.
Devis	17/02/2023	Signature d'un devis de 960 € TTC du Géomètre FONTAINE pour le bornage de la parcelle du cimetière.
Personnel	24/02/2023	Arrêté n° 2023/20 portant prolongation de congé de maladie ordinaire d'un agent du 27 février au 15 avril 2023.
Circulation	02/03/2023	Autorisation à un administré pour l'utilisation de la route des Baraques pour des essais de voiture, dimanche 05 mars 2023.
Cérémonie	03/03/2023	Signature du contrat annuel avec la fanfare « les enfants de la Dore » pour les prestations lors des cérémonies d'un montant de 250 €.

Intervention de Monsieur Jean-François BARRAUD venu présenter un projet d'habitat sur la Commune.

Monsieur Jean-François BARRAUD distribue des courriers et un plan aux membres présents.

Après que les membres aient pris connaissance de ces documents, il donne des explications sur ce projet. Ce dernier avait été présenté à l'ancienne équipe municipal qui ne se semblait pas enthousiaste.

Madame Laurence SOULERAS précise que les élus n'étaient pas favorables et que la demande n'avait pas donné suite.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas forcément son mot à dire, que c'est du ressort de la Communauté de Communes. Cependant un accord a été fait avec la CCPL qui laisse la parole au Maire et donc au Conseil Municipal et qu'elle n'ira pas à l'encontre de son avis.

Monsieur Jean-François BARRAUD indique que la CCPL a signé le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Il explique la position de la CCPL qui renvoie la balle à la mairie sur le projet qu'il veut mener à bien.

Il explique que les gens du voyage sont en difficultés pour vivre décemment et qu'il fait donc cette proposition de logement sur une parcelle qui lui appartient et qui est située vers les Jacquarts.

M. Loïc MORTON demande en quoi consiste exactement le projet et ce qui sera installé sur la parcelle ?

M. Jean-François BARRAUD fait 2 propositions :

- la construction de pavillon d'habitat adapté confortable avec pour chacun une caravane et véhicule tracteur
- l'installation d'un terrain familial avec la construction d'un bâtiment aménagé et l'installation de plusieurs caravanes.

Certaines familles préfèrent le choix n°1, d'autres le 2^{ème}.

M. Loïc MORTON demande qui fera le choix du projet ?

M. Jean-François BARRAUD explique que la décision est prise par la Communauté de Communes Plaine Limagne et l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (AGSGV63). Les habitations seront gérées par un office HLM et seront totalement contrôlées.

M. le Maire demande qui finance ce projet ?

M. Jean-François BARRAUD indique qu'il met sa parcelle gratuitement à disposition de la collectivité mais qu'il ne participe pas financièrement.

M. Florian DE OLIVEIRA demande qui gère l'eau, l'électricité... ?

M. Jean-François BARRAUD indique que le Département, la CCPL, l'Etat et d'autres organismes participent financièrement.

Mme Laurence SOULERAS demande combien de famille serait susceptible d'intégrer ce projet ?

M. Jean-François BARRAUD indique que la parcelle fait environ 5000 m². Avec le 1^{er} projet il pourrait y avoir 4 ou 5 familles. Avec le 2^{ème} projet 2 terrains familiaux pourraient être créés.

Il explique que pour avoir plus d'information sur ce genre de projet un article de la Gazette des Communes est disponible en ligne.

M. Loïc MORTON demande pourquoi ce genre de projet à Limons ? Il y a déjà des aires d'accueil à Maringues et Randan.

M. Jean-François BARRAUD explique que l'aire d'accueil de passage est occupée par des familles qui restent à l'année.

M. Florian PARRA et M. le Maire expliquent que l'aire d'accueil de Maringues va être transformée et en partie détruite.

M. Loïc MORTON trouve que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

M. Anthony FAVIER explique qu'il y a beaucoup de mauvais exemple aux alentours.

M. Loïc MORTON explique que le week-end dernier des individus ont pénétré dans une parcelle privée et qu'après son intervention il a été victime d'intimidation par des individus en voiture.

M. le Maire explique qu'il s'agissait sûrement d'une chasse aux hérissons.

M. Loïc MORTON indique que des dégâts ont été occasionnés sur la parcelle.

Il reconnaît que tous ne sont pas pareils.

M. Jean-François BARRAUD indique que la réglementation est la même pour tous.

M. Florian DE OLIVEIRA demande qui va choisir les familles ?

M. Jean-François BARRAUD précise qu'il connaît déjà des familles volontaires et que les décisions sont prises par la CCPL, l'AGSGV63 et le Département.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si ces familles resteront tout le temps sur place ?

M. Jean-François BARRAUD explique que le but est que les familles soient d'abord locataires et deviennent par la suite propriétaires afin de les stabiliser. Il a déjà un groupe volontaire.

M. le Maire rappelle que le débat est ouvert.

M. Jean-François BARRAUD précise qu'il a travaillé pendant de nombreuses années avec les gens du voyage. Il indique que la plupart sont corrects mais que certains sont incontrôlables. Il explique que ces familles ont besoin qu'on leur permette de se stabiliser.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si le projet peut être stoppé à tout moment ?

M. le Maire explique que l'Etat est vraiment favorable et qu'il donne des autorisations même sur des parcelles non constructibles.

M. le Maire comprend la peur et les réticences de certains habitants. Il trouve que le résultat des élections sur Limons montre un ras le bol d'une partie de la population. Il indique qu'il faut d'abord penser au nom de la Commune avant de penser à soi. Et qu'aucune décision ne sera prise sans l'aval du conseil municipal.

M. Loïc MORTHON estime que la politique n'a rien à voir et que dans 90% des cas concrets, les problèmes sont liés aux gens du voyage. Il estime que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde et que la gendarmerie n'intervient pas assez.

M. Jean-François BARRAUD indique que le rejet de population est ancien.

M. Bernard GOLFIER précise que les gens du voyage sont des personnes qui comme leur nom l'indique voyagent. Il se demande si c'est eux qui veulent changer leur style de vie ou si c'est nous ?

Mme Laurence SOULERAS demande si des familles demandent à devenir sédentaire ?

M. Jean-François BARRAUD indique que la plupart des familles souhaite avoir un point fixe.

M. Bernard GOLFIER indique qu'il y a une différence entre les gens du voyage et les forains.

M. Jean-François BARRAUD explique que la plupart des forains sont des gens du voyage. Il précise que leur style de vie est une des conséquences de la guerre de 14-18 qui les obligeait à se déplacer, ils ne pouvaient pas rester plus de 48h au même endroit. La plupart d'entre eux ont des noms germaniques. Ils ont payé les conséquences de toutes les guerres.

M. Bernard GOLFIER n'est pas sûr qu'ils veulent rester toujours au même endroit, le voyage fait partie de leur éducation.

M. Jean-François BARRAUD peut faire rencontrer des familles qui veulent un point fixe, et juste se déplacer pour le travail, lors des saisons par exemple.

Concernant la chasse aux hérissons, M. Jean-François BARRAUD indique que c'est une espèce protégée et qu'il faut faire respecter la loi.

M. le Maire précise que dans le futur PLUi sur certaines zones, des passages devront être laissés dans les clôtures pour les hérissons.

M. le Maire demande à M. Jean-François BARRAUD s'il a revu dernièrement M. PONS de l'AGSGV63 ? Car M. PONS n'a pas le même discours. Il a rencontré M. le Maire pour deux sujets dont le projet de M. Jean-François BARRAUD et il lui a expliqué que si la population est réticente ce n'est pas la peine d'envisager le projet.

M. Jean-François BARRAUD ne comprend pas la position de M. PONS. Il a présenté des propositions pour des familles qui vivent dans la région depuis plusieurs générations.

Mme Laurence SOULERAS explique qu'une partie de la population a peur.

M. Anthony FAVIER précise que la peur se crée à cause des mauvais exemples autour de soi comme des dégradations et des déchets entreposés après leur départ. Il indique que certaine famille ne pose pas de problème mais que par exemple les étés aux bords de l'allier il y a énormément de déchets à ramasser.

M. Jean-François BARRAUD indique que l'ancienne municipalité n'a jamais rien fait pour empêcher les gens du voyage de passer et d'accéder aux bords de l'Allier et donc éviter le problème des déchets.

M. le Maire explique que les services de secours doivent pourvoir intervenir en cas de besoin.

M. Anthony FAVIER indique que lui il ramasse ses déchets. Que ce n'est pas forcément les gens du voyage qui en laisse mais qu'en grande partie c'est le cas.

M. Jean-François BARRAUD trouve dommage d'associer les voyageurs aux problèmes de déchets.

M. Sébastien MONTALBAN trouve que c'est une bonne chose de faire pour cette population mais que ce n'est pas normal de leur accorder des constructions sur des zones non constructibles.

M. Anthony FAVIER indique qu'il y a de bon exemple de sédentarisation mais que tous ne sont pas pareil.

M. Jean-François BARRAUD estime que la grande majorité sont de bonnes personnes.

M. Anthony FAVIER explique que l'été dernier il a rencontré des problèmes avec cette population sur son terrain.

M. Florian PARRA n'a pas d'avis particulier. Il demande si la commune aura à entretenir la parcelle et si des loyers seront fixés ?

M. Jean-François BARRAUD lui indique que la Commune n'aura rien à faire.

Mme Laurence SOULERAS explique qu'il faut être sûr que les familles accueillies soient correctes.

M. Anthony FAVIER indique que même si tout se passe bien au début on ne peut pas présager de la suite.

Mme Laurence SOULERAS aurait une préférence pour le choix n°1 avec une maison et une caravane par famille.

M. le Maire explique qu'il y a des mauvais exemples de cette population à l'école dans le comportement des parents.

M. Bernard GOLFIER rejoint l'avis de Mme Laurence SOULERAS.

Mme Stéphanie BURIAS a un avis partagé.

M. le Maire explique qu'aucune décision ne sera prise ce jour. Et qu'il serait judicieux de faire une présentation d'une des familles demandeuses.

M. Jean-François BARRAUD demande à M. le Maire si un des membres de la famille l'a déjà contacté ?

M. le Maire lui répond qu'il l'a eu au téléphone. Il lui a expliqué que pour l'instant le conseil municipal était réticent à ce projet. La personne lui a répondu qu'en cas de réponse négative il pourrait venir s'installer sur le stade. Ce qui n'est pas rassurant.

M. Jean-François BARRAUD indique que c'est maladroit de sa part. Il précise qu'il y a quelques années cela est déjà arrivé au stade lors d'un rassemblement religieux pour un mariage.

M. Florian DE OLIVEIRA précise qu'à cette occasion le barbecue a été volé et des déchets ont été laissés en nombre.

Mme Laurence SOULERAS se demande si certaine famille ne dort pas dans des maisons par coutumes ?

M. Jean-François BARRAUD lui répond que certains sont dans ce cas.

M. Jean-François BARRAUD rappelle que le but de ce projet est d'accueillir des familles qui veulent se sédentariser.

Monsieur le Maire demande au public s'il a des questions ?

La personne présente dans le public explique qu'elle est contre ce projet. Qu'elle a choisi d'habiter où elle est pour ne pas avoir de voisin. Qu'elle a travaillé et remboursé des emprunts pour avoir son habitation. Et qu'elle trouve anormal que cette population ne fasse pas la même chose pour obtenir un logement, de plus dans une zone non constructible.

M. Jean-François BARRAUD lui répond que les voyageurs ne trouvent pas de terrain, personne ne veut leur en vendre.

Le public rétorque en disant que sur la Commune il y a des exemples contraires.

M. Jean-François BARRAUD trouve que le raisonnement du public est égoïste.

Fin du débat et départ de M. Jean-François BARRAUD et du public.

II-1°) Approbation du Compte Administratif 2022, du compte de gestion 2022 et affectation des résultats – Budget Commune :

Madame Laurence SOULERAS présente l'état du Compte Administratif 2022 de la commune.

Elle indique que le résultat en section de fonctionnement est de 54 659.31 €, il est inférieur à l'année précédente.

Cela s'explique par une hausse des combustibles, de l'alimentation pour la cantine. En 2022 la commune a engagé des dépenses pour l'entretien de plusieurs fossés. Les frais de personnel ont également augmenté avec le remplacement des agents en arrêt maladie. La subvention versée au budget assainissement était également plus importante qu'en 2021.

Concernant les recettes, elles ont été plus importantes que les prévisions, avec une hausse des droits de mutations, notamment, et le remboursement du contrat PEC qui n'avait pas été prévu.

Il faut ajouter aux résultats le report du résultat du budget lotissement, le résultat total en fonctionnement est donc de 110 068.94 €.

Mme Laurence SOULERAS demande comment affecter le résultat ? Tout envoyer en investissement ?

M. le Maire préférerait faire 50/50 afin de garder une marge de manœuvre en fonctionnement.

Mme Laurence SOULERAS explique qu'il faut penser aux investissements futurs.

M. le Maire explique que des hausses sont prévues en 2023 et qu'il serait préférable de garder une partie du résultat 2022 en fonctionnement.

M. Florian DE OLIVEIRA propose d'affecter 25 % du résultat en fonctionnement et 70% en Investissement.

L'affectation est mise au vote :

4 voix pour une affectation 100% en investissement

6 voix pour une affectation 25% en fonctionnement et 75 % en investissement.

Madame Laurence SOULERAS présente également les résultats de la section investissement.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	183 108.57	600 539.83
DEPENSES	387 599.85	545 880.52
RESULTAT	-204 491.28	54 659.31

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022

	RESULTATS 2021	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	287 186.88	54 351.87
FONCTIONNEMENT	101 504.76	110 068.94
RESULTAT	388 691.64	164 420.81

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du receveur municipal.

II-2°) Approbation du Compte Administratif 2022, du compte de gestion 2022 et affectation des résultats – Budget Assainissement :

Madame Laurence SOULERAS présente l'état du Compte Administratif 2022 de l'assainissement.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	99 928.71	59 410.96
DEPENSES	30 783.22	44 775.68
RESULTAT	69 145.49	14 635.28

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022

	RESULTATS 2021	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-94 012.14	-24 866.65
FONCTIONNEMENT	22 421.84	14 635.28
RESULTAT	-71 590.30	-10 231.37

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022. Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement.

Madame Laurence SOULERAS propose de réunir sa commission finances le 04 avril 2023.

Le vote du budget aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le 11 avril 2023.

II-7°) Vote des taux des taxes locales 2023 :

Monsieur le Maire explique que Monsieur BOURSON, le conseiller aux décideurs locaux, a indiqué que les bases d'imposition augmentent de 7 % en 2023 à cause de l'inflation.

Monsieur le Maire estime que la commune devait augmenter ses taux il serait plus judicieux de faire une petite augmentation chaque année plutôt qu'une grosse d'un coup.

Madame Laurence SOULERAS craint que les administrés se plaignent déjà de l'augmentation des bases.

Monsieur le Maire propose d'indiquer qu'il n'y aura pas d'augmentation cette année afin de ne pas impacter encore plus l'augmentation déjà prévue.

Monsieur le Maire explique que le résultat du recensement de la population fait apparaître une légère diminution du nombre d'habitant, et une augmentation des logements vacants.

Il propose de mettre en place pour l'année 2024 une taxe sur ces logements vacants.

Il explique que pour l'année 2023, il est à nouveau obligatoire de voter une taxe d'habitation qui s'appliquera uniquement sur les résidences secondaires, la taxe d'habitation ayant été supprimée. Il propose de reconduire le dernier taux voté.

Les membres du conseil votent à l'unanimité, les taux suivants : (identique à l'année précédente)

- Taxe foncière bâti : 37.18 %
- Taxe foncière non bâti : 82.21 %
- Taxe d'habitation : 11.78 %.

II-8°) Indemnité de gardiennage des églises :

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'octroyer une indemnité pour le gardiennage de l'église.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3,5 %, l'application de cette règle conduit à la même revalorisation des indemnités de gardiennage en 2023.

A savoir 496,09 € pour l'année 2023 contre 479,86 € en 2022.

Les membres du conseil municipal, fixent l'indemnité annuelle allouée au garde-église à 496.09 € pour l'année 2023.

II-9°) Demande de subvention au titre du FIC 2023 pour l'aménagement de la Place de l'Eglise :

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré l'architecte pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise. Il a établi un projet différent avec plus d'endroit en herbe.

Il propose de demander au Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Initiatives Communales d'une hauteur de 40 % des travaux HT (167 400 €). Le Conseil Municipal accepte de déposer cette demande en parallèle à la demande de DETR 2023.

Monsieur le Maire explique que le permis de construire pour la maison des associations va bientôt être accordé. Les appels d'offre pour le choix des entreprises vont pouvoir être lancés. L'architecte prévoit un début des travaux au dernier trimestre 2023.

III-1°) Modification des statuts du Territoire d'Énergie 63 (ex SIEG)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Limons adhère au Territoire d'Énergie 63 (SIEG). Il convient donc d'approuver les nouveaux statuts modifiés par le comité syndical du 14 janvier 2023. Les modifications portent sur le transfert de nouvelles compétences en matière notamment de réseau de chaleur, et d'élargir le périmètre d'intervention du territoire d'énergie en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise et production de l'énergie renouvelable...

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, les nouveaux statuts.

III-2°) Création d'un poste d'agent technique territorial

Monsieur le Maire explique que le contrat PEC Jeune se termine le 14 mars 2023. Il ne peut plus être renouvelé. Il propose de garder l'agent jusqu'au mois de décembre 2023 sur un poste de 27h hebdomadaires. Le budget permet de le garder, c'est donc un choix du conseil.

M. Anthony FAVIER fait part d'un point positif depuis qu'il y a 3 agents, l'entretien des fossés a pu reprendre correctement et régulièrement.
M. le Maire précise qu'effectivement avec 3 agents, un peut se consacrer au tracteur pour l'entretien des fossés et la fauche en général.
Mme Laurence SOULERAS estime que si avec 3 agents il y a moins de recours aux prestations extérieures pour des travaux, cela justifie de garder le 3^{ème} agent.
M. le Maire propose un contrat contractuel jusqu'au 31 décembre 2023 pour le moment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, accepte de créer un poste d'agent technique contractuel de 27h00 jusqu'au 31 décembre 2023.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a rien à rajouter.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO indique que concernant l'école tout a déjà été abordé. Elle indique que la semaine verte se tiendra du 24 au 29 avril 2023 avec au programme un spectacle avec la participation des enfants du centre de loisirs de Maringues qui viendront en bus le mercredi 26 avril. Concernant le remplacement de l'agent en arrêt maladie à l'école, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat de l'agent remplaçant, cela impacte trop sur le budget communal. C'est l'agent en charge de la garderie qui assurera les fonctions d'ATSEM tous les matins jusqu'au retour de l'agent titulaire. Il y a donc l'équivalent de 2 ATSEM à l'école, une sur la journée entière et 2 autres uniquement les matins

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Concernant le cimetière le devis de l'entreprise MILLEVILLE a été signé pour la clôture de la nouvelle partie. Le bornage aura lieu le 23 mars 2023.

M. Anthony FAVIER demande combien d'emplacement reste disponible à ce jour ?
M. le Maire lui répond qu'il n'en reste qu'un.
M. Anthony FAVIER explique qu'au moment du remembrement une concession a été donnée à la Commune, elle est peut-être encore libre.
M. le Maire indique que des recherches seront faites.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que le tracteur a une fuite.

M. Sébastien MONTALBAN précise que cela provient de la fixation de l'épareuse qui est peut-être trop lourde par rapport au support. Il craint que le problème soit récurrent.

M. Bernard GOLFIER indique que l'entreprise MARVALIN a installé l'épareuse et qu'au moment du choix du tracteur, l'entreprise avait eu connaissance du modèle d'épareuse détenu par la commune.

M. Bernard GOLFIER fera le point avec l'entreprise MARVALIN.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission se réunit le 28 mars 2023.

Monsieur Loïc MORTHON explique qu'un encart sera mis dans le prochain écho limonois afin de pouvoir recenser tous les artisans, commerçants de la commune.

Il indique que le salon de coiffure de la Commune est en vente (fonds de commerce), qu'une personne de Limons a pris contact avec la Mairie afin d'obtenir des renseignements sur les aides potentielles. Une prise de contact a été faite avec la Communauté de Communes pour les démarches éventuelles.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Une réunion aura lieu le 21 mars 2023 pour valider les différentes animations de la prochaine fête du saumon.

Commission Informations, communications, développement et cérémonies :

Monsieur la Maire indique que le prochain écho limonois est en cours de réalisation. Il parlera de l'inauguration de la RD 43, du recensement de la population, de la remise des 2 médailles communales, de la fermeture de classe, du cimetière, et d'une nouvelle campagne d'enrobé.

Mme Laurence SOULERAS demande qui est en charge de la gestion du site internet.

M. le Maire lui indique que c'est un des objectifs de l'agent administratif qui sera formée sur son utilisation.

IV -2°) Communications du Maire :

Fermeture de Classe :

Le sujet a été abordé en début de réunion, une partie des CP intègrera l'école de Limons.

PLUi :

Le plan est affiché au fond de la salle, les élus peuvent le consulter et faire remonter d'éventuel problème.

Dénomination du stade :

Il demande si les élus sont d'accord pour donner au stade de football le nom de Ginette TIXIER.

Il propose de faire cette inauguration un samedi matin en présence de la famille et des membres de l'USL.

Monsieur Anthony FAVIER propose de la faire le jour du tournoi Ginette TIXIER et de voir avec les membres du club pour l'organisation.

Constat d'huissier rue de la Jonchère :

Suite aux problèmes déjà évoqués lors des précédentes réunions, un huissier est venu constater que les travaux d'aménagement n'ont engendré aucun dégât sur les murs de clôture d'un des habitants.

Mission d'Intérêt Général :

Une demande a été faite par un lycéen habitant Limons, pour faire dans le cadre du service national universel, une mission d'intérêt général au sein de la Commune.

Monsieur le Maire le rencontre le 11 mars et a réfléchi à 2 projets :

- Au 1^{er} janvier 2024, chaque famille devra être équipée d'un composteur, il pourrait travailler en lien avec ce projet
- La réalisation d'une vidéo de présentation de la commune.

Visite des exploitations agricoles

Monsieur le Maire propose de mettre en place des visites par les élus des exploitations agricoles de la Commune. Les membres du conseil acceptent cette proposition. Les agriculteurs seront contactés pour obtenir leur accord et fixer avec eux les dates.

Problème place de l'Eglise :

Une réclamation a été faite concernant des problèmes sur la place de l'Eglise lors des parties de pétanques.

Certains joueurs se garent devant les portails et un habitant a surpris une personne en train d'uriner dans sa propriété. L'information sera relayée au Président de l'association.

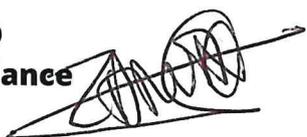
Monsieur le Maire souhaiterait que les joueurs utilisent les parkings de la Mairie et de covoiturage plutôt que les abords de la Place. Il rappelle que les toilettes publiques sont ouvertes.

IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Anthony FAVIER fait part de son contentement concernant les trous qui ont été bouchés par les agents sur un chemin qu'ils empruntent régulièrement.

La séance est levée à 23h06.

Astrid ZANUTTO
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons